



Communiqué

Le 10 octobre 2008

UN CALENDRIER 2009 GRATUIT OFFRE DES CONSEILS AUX CONSOMMATEURS

Le ministre des Finances indique que le calendrier contient des renseignements sur la sécurité et sur les droits des consommateurs et sur des escroqueries ainsi que des conseils

Le ministre des Finances, M. Greg Selinger, a annoncé aujourd'hui que le nouveau calendrier *Protégez-vous* 2009, est maintenant disponible gratuitement dans toute la province et offre des renseignements utiles aux consommateurs manitobains.

« Des consommateurs avertis sont la meilleure défense contre les fraudes et les escroqueries qui touchent le grand public, a dit M. Selinger. Le calendrier *Protégez-vous* contient des renseignements et des conseils sur la manière de se protéger en tant que consommateur et même de se prémunir contre la fraude. Il contient aussi des coordonnées importantes d'organismes qui peuvent aider les Manitobains et les Manitobaines. »

Le calendrier, qui est offert en français et en anglais, présente un nouveau sujet chaque mois. Parmi les sujets de cette année, citons la fraude liée au cancer, des leçons de gestion financière, la prévention des fraudes, la sécurité des aînés, des renseignements destinés aux locateurs et aux locataires, des faits sur les cartes-cadeaux et les chèques-cadeaux, un guide de renseignements légaux pour les aînés et des conseils de Crime Stoppers.

Il est possible de se procurer un calendrier auprès des groupes de défense des consommateurs, des organismes de personnes âgées et des centres de services bilingues dans toute la province, ou en communiquant avec l'Office de la protection du consommateur au 204 945-3800 ou, sans frais, au 1 800 782-0067.

L'Office de la protection du consommateur du Manitoba donne suite aux plaintes déposées par les consommateurs et offre des renseignements sur de nombreux sujets. On peut trouver d'autres conseils aux consommateurs sur la Passerelle d'information pour le consommateur canadien à l'adresse www.consumerinformation.ca ou sur le site Web de l'Office de la protection du consommateur à www.gov.mb.ca/finance/cca/consumb/index.fr.html.

Le calendrier a été réalisé grâce à un partenariat entre la Division de la consommation et des corporations du ministère des Finances du Manitoba, Crime Stoppers, le Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé, la Société d'assurance publique du Manitoba, la Gendarmerie royale du Canada, la Commission de régulation du jeu du Manitoba, le programme SécurAide de l'organisme Age and Opportunity Inc., la Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances, le Bureau de la concurrence et l'Agence du revenu du Canada.

